

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2013

Réception par le Prefet : 17/09/2013

Publication : 20/09/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-8-5-6

Séance du vendredi 13 septembre 2013

SUBVENTIONS POUR FRAIS D'ÉTUDES RELATIVES AUX DOCUMENTS D'URBANISME LEVÉE DE DÉCHÉANCE QUADRIENNALE ET PROROGATION DU DÉLAI DE VALIDITÉ DE SUBVENTIONS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le guide des aides départementales modifié par le Conseil Général le 9 décembre 2009,
- VU le règlement financier,
- VU les rapports n° 11/21-04 de la Commission Permanente du 27 août 2004 et n° 11/43-05 de la Commission Permanente du 4 novembre 2005, concernant la commune de BISEL,
- VU le rapport n° 11/11-05 de la Commission Permanente du 29 avril 2005, concernant la commune de SIGOLSHEIM,
- VU le rapport n° 2009-10-5-1 de la Commission Permanente du 3 juillet 2009, concernant la commune de NEUF-BRISACH,
- VU le rapport n° 2009-10-5-2 de la Commission Permanente du 3 juillet 2009, concernant la commune de HEIMERSDORF,
- VU le rapport n° 2009-14-5-3 de la Commission Permanente du 6 novembre 2009, concernant la commune de RIEDISHEIM,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise la levée la déchéance quadriennale et la prorogation du délai de validité de l'aide départementale accordée à la commune de BISEL pour l'élaboration de son PLU jusqu'au 31 décembre 2013, afin de permettre le versement du solde de 12 220,24 €,

- ❖ Autorise la prorogation du délai de validité des subventions accordées aux communes de RIEDISHEIM et de NEUF-BRISACH, jusqu'au 31 décembre 2013 pour permettre le versement du solde de ces deux subventions pour un montant respectif de 5 480 € et 19 696 €,
- ❖ Autorise la levée la déchéance quadriennale et la prorogation du délai de validité de l'aide départementale accordée à la commune de SIGOLSHEIM pour la révision de son POS en PLU, jusqu'au 30 avril 2015 pour permettre dans un premier temps le versement d'un second acompte de 7 312 € (40 %). Le solde de la subvention sera versé ultérieurement, après approbation du PLU,
- ❖ Autorise la prorogation du délai de validité de l'aide départementale accordée à la commune de HEIMERSDORF pour l'élaboration de son PLU, jusqu'au 30 avril 2015, pour permettre dans un premier temps le versement d'un 1^{er} acompte de 8736 €. Le solde de la subvention sera versé ultérieurement, après approbation du PLU,
- ❖ Le montant des différents acomptes à verser mentionnés ci-dessus s'élève à **66 580,24 €**. Ce montant sera prélevé sur le chapitre 204, fonction 71, nature 204141, programme F215 du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Commune	Procédure	Date de CP attribuant la subvention	Montant attribué	Montant versé	Reste à verser	Date de prorogation demandée
BISEL	Elaboration PLU	27/08/2004 et 22/09/2005	30 560,00 €	4 209,92 € le 21/02/2005 8 419,84 € le 14/06/2006 5 710,00 € le 25/11/2008	solde de 12 220,24 €	31/12/2013
RIEDISHEIM	Révision POS en PLU	06/11/2009	13 700,00 €	8 220,00 € le 31/03/2011	solde de 5 480 €	31/12/2013
NEUF-BRISACH	Elaboration PLU	03/07/2009	24 616,00 €	4 920 € le 17/09/2009	solde de 19 696 €	31/12/2013
SIGOLSHEIM	Révision POS en PLU	29/04/2005	18 280,00 €	3 656 € le 10/08/2005	2ème acompte de 7 312 € solde de 7 312 €	31/03/2015
HEIMERSDORF	Elaboration PLU	03/07/2009	14 560,00 €	0 €	1er acompte de 8 736 € solde de 5 824 €	31/03/2015